



TAXE D'APPRENTISSAGE 2014

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire dont l'affectation est libre.

En versant votre taxe au Lycée professionnel catholique Philibert-Vrau, vous nous aiderez à équiper et à aménager nos ateliers et vous ferez de cette obligation fiscale un investissement efficace dans les formations (CAP, BEP, Bac pro) proposées par notre lycée.

Parce que cette aide correspondra exactement à ce que vous attendez de la formation professionnelle, vous deviendrez un partenaire actif de notre établissement.

ABBÉ V. BÉTIN, DIRECTEUR

Formations en 2014 : Menuiserie TMA - Electricien ELEEC - Espaces verts NJPF - Maçonnerie IPB

Lycée Professionnel Philibert-Vrau
RD 96, La Martinerie, 36130 Montierchaume

Le Lycée P. Vrau est un établissement scolaire de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Comment verser votre taxe d'apprentissage au lycée professionnel Ph.-VRAU ?

Le lycée professionnel Philibert-Vrau est habilité à percevoir vos versements dans la catégorie A.

Transmettez à votre organisme collecteur votre volonté, (à défaut d'organisme, adressez vous à notre organisme privilégié ASP),
- en lui indiquant d'attribuer votre taxe d'apprentissage au Lycée Philibert-Vrau,
- en reportant sur votre formulaire notre sigle et notre numéro d'établissement :

Ecole technique Philibert-Vrau - 0360860 P - catégorie A
RD 96, La Martinerie
36130 Montierchaume

Pour nous permettre de suivre la bonne exécution de vos ordres, nous faire parvenir une copie de votre bordereau.

Primum Per fidem

VRAU

Lycée professionnel
privé catholique

Etablissement	0360860 P - Ecole technique Philibert VRAU
Catégorie	A
Montant	Pour affecter le montant maximum autorisé, indiquez « montant maximum A »
Date limite de paiement	28 février 2014
Contact	Madame C. Robinet tél : 02 54 29 84 43 fax : 02 54 29 80 77 email : ecolesaintmichel.economat@gmail.com